



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service interministériel de défense  
et de protection civiles

**Samedi 28 juin 2025**

**Passage en vigilance orange canicule**

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du **passage en vigilance orange** canicule à compter du dimanche 29 juin 2025 à midi sur l'ensemble du département.

**Début de l'événement** : Dimanche 29 juin 2025 à 12 h 00.

**Fin de l'événement** : Mercredi 2 juillet 2025 à 12 h 00.

**Situation actuelle** : Les très fortes chaleurs et donc la canicule s'étendent à une très grande partie du pays. L'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine passe en vigilance orange canicule ce dimanche 29 juin 2025.

Cet épisode caniculaire, par sa durée et son extension géographique, nécessite une vigilance particulière.

Actuellement, on relève 35 °C sur Agen.

**Evolution prévue** : Dimanche, les températures maximales sont en hausse et se généralisent au-dessus de 35/36 °C, atteignant même 38 °C localement.

Seuls le littoral et les hauteurs du Limousin conservent des températures maximales entre 30 et 35 °C.

Les hauteurs pyrénéennes ont également des températures maximales entre 26 et 30 °C.

Dans la nuit de dimanche à lundi, les minimales sont généralement comprises entre 20 et 21 °C, notamment en centre-ville.

Le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 est la journée où les températures seront les plus élevées, maximales comprises entre 37 et 39 °C voire 40.

Des dégradations orageuses devraient intervenir à compter du mercredi 2 juillet 2025.

**Il est conseillé aux maires de :**

– Informer et alerter :

– Ses propres services ;

– Les structures et établissements relevant de sa compétence, dont les crèches municipales, les structures d'accueil de jeunes enfants et mineurs relevant de sa compétence et les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;

– Mettre en place la cellule communale de suivi, et activer son plan communal de sauvegarde (volet gestion sanitaire des vagues de chaleur) ;

– Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...), activer un numéro vert d'appel le cas échéant ;

– Faire contacter les personnes fragiles isolées (personnes en situation de dépendance, âgées, à mobilité réduite ou handicapées...);

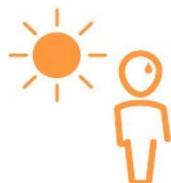
– Organiser le transport des personnes vulnérables habitants dans des logements mal adaptés aux fortes chaleurs, vers des lieux rafraîchis avant la période la plus chaude de la journée ;

– Mettre à disposition des populations, notamment des populations vulnérables, les localisations des espaces verts, fontaines, points d'eau potable, locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraîchies (application smartphone, carte interactive sur le site de la commune, panneaux lumineux...);

- Faire appel en tant que de besoin aux antennes de proximité des associations nationales et aux associations locales, aux volontaires du service civique ;
- Assurer un suivi spécifique des décès sur sa commune ;
- Tenir informé le préfet des actions mises en œuvre et des difficultés éventuelles rencontrées ;
- Reporter ou aménager, voire en dernier ressort interdire, toute manifestation, notamment sportive, ou grand rassemblement sur sa commune dont il a connaissance ;
- Exceptionnellement et temporairement, aménager les horaires des chantiers, notamment du BTP, sur la voie publique.

Le SIDPC reste à votre disposition pour tout complément d'information au 06.85.30.11.90.

## VIGILANCE CANICULE



 **RESPECTEZ**  
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**  
auprès de Météo-France  
et de votre préfecture



**Buvez régulièrement de l'eau et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour** (douche, brumisateur ...)



**En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin**



**Limitez vos activités physiques et sportives**

